

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE

Projet de catégorie B

(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEUR : CARRIERE LAMBRIGHS BILSTAIN, SPRL

PERSONNE DE CONTACT : Guy Lambrighs (Chemin de Saint-Roch 5, 4831 Limbourg) tél : 080/76 20 37 –
Courriel : clb@lambrighs.com

OBJET : La société Carrière Lambrighs Bilstain, sise Chemin de Saint-Roch, 4, 4831 Limbourg, souhaite introduire une demande de permis-unique de classe 1 pour réhabiliter la carrière par l'apport de terres excavées naturelles provenant des environs, en ce compris la création d'un nouvel accès à la carrière débouchant sur le Chemin de la Polenterie, le déplacement de certaines installations telles que le pont-bascule et l'installation de lavage des roues des camions, ainsi que le placement, après réhabilitation, d'un système de production d'énergie renouvelable à définir le cas échéant.

Le projet envisage la définition d'un nouveau tracé pour le charroi lié à la carrière afin d'éviter le transit par les Villes de Dolhain et de Bilstain, tel qu'actuellement.

LIEU D'IMPLANTATION : 5 chemin Saint Roch, 4831 Limbourg

Conformément aux articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SPRL CARRIERE LAMBRIGHS BILSTAIN vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mardi 26 février 2019 à 20h00

**SALLE DE LA JEUNESSE DE BILSTAIN
NOUVELLE ROUTE, 25
4831 BILSTAIN**

Les Villes et Communes de Baelen, Dison, Limbourg, Thimister-Clermont et Welkenraedt ont été désignées comme concernées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. De permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences environnementales.

Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de la Ville de Limbourg, avenue Victor David 15, 4830 Limbourg, à l'attention du Service de l'Urbanisme soit en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : sandrine.close@ville-limbourg.be en y indiquant vos nom et adresse obligatoirement.

Dans tous les cas, une copie de ces courriers doit être adressée au demandeur, la SPRL Carrière Lambrighs Bilstain, Chemin Saint Roch 5, 4831 Bilstain, ou par courriel à clb@lambrighs.com.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Monsieur Alexandre Marche par téléphone au 04/239.86.47 ou par courriel a.marche@eloytravaux.be.